Province de Québec Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, le 20 août 2024, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Nancy Pouliot

Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne Madame la conseillère Gabrielle Garand Madame la conseillère Émilie St-Onge Madame la conseillère Sylvie Messier

Est absent: Monsieur le conseiller Alain Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présentes: Me Manon Thériault, greffière

Me Stéphanie Dulude, greffière adjointe

Le maire ouvre la séance à 19 h 01.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE du 20 août 2024, 19 h

- 1 ORDRE DU JOUR
 - 1.1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance
 - 2.2 Nomination d'une mairesse suppléante
 - 2.3 Demande d'aide financière Opération Nez Rouge Longueuil/Rive-Sud - Année 2024
 - 2.4 Avis de motion et dépôt d'un projet Règlement numéro 1008-18 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'autoriser les véhicules conçus et aménagés pour la collecte des déchets, des matières recyclables ou des matières organiques, à circuler à contresens sur les chemins à sens unique ainsi que pour venir préciser l'horaire du stationnement en alternance sur les rues de six (6) mètres et moins de largeur
- 3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

- 3.1 Embauche d'un greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques
- 3.2 Démission de la directrice du Service des communications et conseillère à la direction générale Marilou Robert
- 3.3 Autorisation de signature Lettre d'entente numéro 2024-14 Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345
- 3.4 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Véronique Dubuc à titre de coordonnatrice sport, loisirs et événements Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 4.1 Dépôt de la liste des comptes à payer Période du 1er au 31 juillet 2024
- 4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 635 300 \$ qui sera réalisé le 3 septembre 2024 Règlements d'emprunts numéro 343, 351 et 354

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6 EAU ET PROJETS

- 6.1 Octroi de contrat Travaux de pavage des accès et du stationnement de l'église Demande de prix GEN-2024-35
- 6.2 Approbation de modifications au mandat de Solmatech inc. Fourniture de services professionnels pour le contrôle
 qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des
 ateliers municipaux Appel d'offres sur invitation GEN-202321
- 6.3 Autorisation de signature Déclaration en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement et Avis de contamination Lots 3 575 234 et 3 574 449 du cadastre du Québec
- 6.4 Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement Sécurisation Réfection de deux (2) ponceaux sur la route Édouard-VII et le rang Saint-Grégoire
- 6.5 Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement Sécurisation Travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Saint-Marc, entre la montée Signer et le rang Saint-Philippe Nord

6.6 Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien - Réhabilitation - Élargissement des rues Jean, Dupuis et Paul

7 TRAVAUX PUBLICS

8 SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1 Autorisation de signature Entente intermunicipale avec la Ville de Chambly relativement à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage
- 8.2 Autorisation de signature Entente intermunicipale avec la Ville de Chambly relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 9.1 Nomination de rue Projet résidentiel Campeau
- 9.2 Dérogation mineure DM-2024-039 365, rue du Héron (rue projetée) (lot 6 587 393 du cadastre du Québec) Pourcentage des cases de stationnement comprises dans un stationnement intérieur
- 9.3 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) PIIA-2024-042 101, 105 et 109 140 et 144, rue du Carrousel (lots 6 638 823, 6 638 824, 6 638 825, 6 643 144 et 6 643 145 du cadastre du Québec) Zone AH-220
- 9.4 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) PIIA-2024-043 - 3205 et 3209, route Édouard-VII (lots 6 505 585 et 6 505 586 du cadastre du Québec) Zone H-123
- 9.5 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) PIIA-2024-046 - 220, 224 et 228, rue de la Chevalerie (lots 6 483 358, 6 483 357 et 6 483 356 du cadastre du Québec) Zone AH-220
- 9.6 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) PIIA-2024-047 - 134, rang Saint-André (lot 2 714 186 du cadastre du Québec) Zone A-208
- 9.7 Demande d'appui à la MRC de Roussillon Demande d'aide financière au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Projet de mise en valeur de la rivière Saint-Jacques
- 9.8 Adoption Second projet de règlement numéro 501-26 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le

lotissement afin, pour la zone H-05:

- 1) d'augmenter le nombre de logements maximal par bâtiment multifamilial à 82;
- 2) de modifier les notes particulières applicables à la zone
- 9.9 Adoption Règlement numéro 501-24 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'agrandir la zone C-14 à même une partie de la zone H-10

10 Divers

- 10.1 Varia
- 10.2 Informations de monsieur le maire
- 10.3 Période de questions
- 10.4 LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 10.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

24-08-235 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit approuvé par ce Conseil, avec l'ajout du point suivant :

#6.6 Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien - Réhabilitation - Élargissement des rues Jean, Dupuis et Paul

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

24-08-236 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

24-08-237 <u>Nomination d'une mairesse suppléante</u>

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de désigner madame Émilie St-Onge, conseillère du district numéro 5, pour agir à titre de mairesse suppléante pour la période du 20 août 2024 au 11 février 2025.

24-08-238 <u>Demande d'aide financière – Opération Nez Rouge</u> <u>Longueuil/Rive-Sud - Année 2024</u>

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme Opération Nez Rouge Longueuil/Rive-Sud, en date du 10 juillet 2024 pour la préparation de l'édition 2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 1 000 \$ à Opération Nez Rouge Longueuil/Rive-Sud.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-991.

AM-2024-17 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 1008-18 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'autoriser les véhicules conçus et aménagés pour la collecte des déchets, des matières recyclables ou des matières organiques, à circuler à contresens sur les chemins à sens unique ainsi que pour venir préciser l'horaire du stationnement en alternance sur les rues de six (6) mètres et moins de largeur

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Émilie St-Onge qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le règlement numéro 1008-18 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'autoriser les véhicules conçus et aménagés pour la collecte des déchets, des matières recyclables ou des matières organiques, à circuler à contresens sur les chemins à sens unique ainsi que pour venir préciser l'horaire du stationnement en alternance sur les rues de six (6) mètres et moins de largeur.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 1008-18 RIP est déposé. Il a pour objet de modifier le règlement numéro 1008-00-RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'autoriser les véhicules conçus et aménagés pour la collecte des déchets, des matières recyclables ou des matières organiques, à circuler à contresens sur les chemins à sens unique ainsi que pour venir préciser l'horaire du stationnement en alternance sur les rues de six (6) mètres et moins de largeur.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

24-08-239 <u>Embauche d'un greffier et directeur du Service du greffe</u> <u>et des affaires juridiques</u>

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Yvan Laberge, au poste de greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques aux conditions prévues au contrat établissant les conditions de travail et la rémunération de Monsieur Laberge.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-111.

24-08-240 <u>Démission de la directrice du Service des communications et conseillère à la direction générale - Marilou Robert</u>

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Marilou Robert en date du 8 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Marilou Robert au poste de directrice des communications et conseillère à la direction générale, effective en date du 9 août 2024.

De remercier cette dernière pour tous les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

24-08-241 <u>Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro</u> 2024-14 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2024-14 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, concernant la classification de la fonction d'agent administratif finances et technologies de l'information.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général ou la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

24-08-242 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Véronique Dubuc à titre de coordonnatrice sport, loisirs et événements - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE suivant la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres de la Ville, tout

employé-cadre est assujetti à une période d'essai de six (6) mois de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Dubuc a été embauchée à titre de coordonnatrice aux programmes au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à compter du 13 novembre 2023, en vertu des résolutions 23-11-329 et 23-12-356;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'une réorganisation du service, Madame Dubuc a été nommée le 14 mai 2024 au poste nouvellement créé de coordonnatrice sport, loisirs et événements, et ce, en vertu de la résolution 24-05-131;

CONSIDÉRANT QUE sa période d'essai se terminait le ou vers le 14 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE Madame Dubuc a fait l'objet d'une évaluation de rendement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité que madame Véronique Dubuc soit reconnue employée permanente au poste de coordonnatrice sport, loisirs et événements au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, dès la fin de sa période d'essai.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

DEP-2024-15 <u>Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1er au</u> 31 juillet 2024

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 1er au 31 juillet 2024, est déposée par la trésorière.

24-08-243 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 635 300 \$ qui sera réalisé le 3 septembre 2024 - Règlements d'emprunts numéro 343, 351 et 354

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Philippe souhaite effectuer un emprunt par billets, pour un montant total de 635 300 \$, qui sera réalisé le 3 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
343	278 300 \$
351	140 800 \$
354	216 200 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 3 septembre 2024;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 mars et le 3 septembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et la directrice des finances et de la trésorerie;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	115 800 \$	
2026	121 000 \$	
2027	126 800 \$	
2028	132 700 \$	
2029	138 900 \$	(à payer en 2029)
2029	0\$	(à renouveler)

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à l'ordre du jour

EAU ET PROJETS

24-08-244 Octroi de contrat - Travaux de pavage des accès et du stationnement de l'église - Demande de prix GEN-2024-35

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé à une demande de prix afin d'effectuer des travaux de pavage des accès et du stationnement de l'église sise au 2750, route Édouard-VII;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par MSA Infrastructures inc. au prix de 88 247,91 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de construction dont la valeur n'excède pas 133 800 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer à MSA Infrastructures inc. le contrat pour des travaux de pavage des accès et du stationnement de l'église située au 2750, route Édouard-VII à Saint-Philippe, pour le prix de 88 247,91 \$, incluant les taxes, le tout aux conditions stipulées à leur soumission du 3 octobre 2023.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-423-00-711.

24-08-245 Approbation de modifications au mandat de Solmatech inc. - Fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des ateliers municipaux - Appel d'offres sur invitation GEN-2023-21

CONSIDÉRANT le mandat accordé le 22 août 2023 en vertu de la résolution 23-08-235 à Solmatech inc., pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels supplémentaires réclamés par Solmatech inc. en regard des activités de surveillance complémentaire qui ont été nécessaires à la suite de l'événement du soulèvement des blocs de remblai léger à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au présent mandat ne pouvaient être prévues, qu'elles sont accessoires, ne viennent pas en changer la nature, qu'elles sont nécessaires afin de réaliser le bon suivi des travaux de construction, le tout afin d'assurer la bonne exécution du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'autoriser les modifications au mandat accordé le 22 août 2023 à Solmatech inc. pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des ateliers municipaux, afin d'inclure les honoraires supplémentaires se rapportant aux activités de surveillance supplémentaire afférentes à l'événement du soulèvement des blocs de remblai léger, pour un montant total de 44 095 \$, taxes incluses.

La valeur approximative totale du mandat est ajustée à 119 823,28 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 439 décrétant une dépense et un emprunt de 9 785 000 \$ pour la construction d'un garage municipal, l'exécution de travaux accessoires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant, lequel a été modifié par le règlement numéro 439-01 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 14 818 000 \$.

24-08-246 Autorisation de signature - Déclaration en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement et Avis de contamination – Lots 3 575 234 et 3 574 449 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT l'aménagement projeté d'un nouveau bâtiment industriel sur les lots numéros 3 575 234 et 3 574 449 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la réalisation d'une évaluation environnementale de site (ÉES), phases I et II, sur lesdits lots, laquelle s'inscrit dans le processus d'un changement d'usage du terrain en application de la Loi sur la qualité de l'environnement en vertu du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains;

CONSIDÉRANT le résumé de l'étude de caractérisation daté de janvier 2023, attesté par l'expert et ingénieur Daniel Bergeron en date du 30 juillet 2024, en vertu duquel, entre autres, il est recommandé d'inscrire contre les lots un avis de contamination concernant la présence de sols contaminés excédant les valeurs limites prescrites à l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité de procéder à l'inscription d'un avis de contamination au registre foncier concernant la présence de sols contaminés excédant les valeurs limites réglementaires sur les lots 3 575 234 et 3 574 449 du cadastre du Québec, et ce, conformément à l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

De joindre à l'avis de contamination un résumé de l'étude de caractérisation attesté par un expert.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

24-08-247 <u>Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation - Réfection de deux (2) ponceaux sur la route Édouard-VII et le rang Saint-Grégoire</u>

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et qu'elle s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du génie, monsieur Benoit Lamoureux, représente la Ville de Saint-Philippe auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Philippe autorise la présentation d'une demande d'aide financière, qu'elle confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, qu'elle reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Martin Lelièvre, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

24-08-248

Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation - Travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Saint-Marc, entre la montée Signer et le rang Saint-Philippe Nord

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et qu'elle s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du génie, monsieur Benoit Lamoureux, représente la Ville de Saint-Philippe auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Philippe autorise la présentation d'une demande d'aide financière, qu'elle confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, qu'elle reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Martin Lelièvre, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

24-08-249 <u>Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien - Réhabilitation - Élargissement des rues Jean, Dupuis et Paul</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et qu'elle s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du génie, monsieur Benoit Lamoureux, représente la Ville de Saint-Philippe auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Philippe autorise la présentation d'une demande d'aide financière, qu'elle confirme son engagement à respecter les

modalités d'application en vigueur, qu'elle reconnait qu'en cas de nonrespect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Martin Lelièvre, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

La présente résolution abroge la résolution numéro 24-07-209 intitulée "Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien - Réhabilitation et élargissement des rues Jean, Dupuis et Paul".

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour

SÉCURITÉ INCENDIE

24-08-250 <u>Autorisation de signature - Entente intermunicipale avec</u> la Ville de Chambly relativement à l'établissement d'un

<u>plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie,</u> <u>d'intervention d'urgence ou de sauvetage</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe de conclure une entente avec la Ville de Chambly relative à l'entraide entre leur service de sécurité incendie respectif, le tout, conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage avec la Ville de Chambly.

Cette entente est d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de reconduction par périodes successives de deux (2) ans.

La répartition des coûts des opérations lorsqu'une ville prêtera assistance à l'autre ville correspond au montant de la dépense réellement encourue.

24-08-251 Autorisation de signature - Entente intermunicipale avec la Ville de Chambly relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne

CONSIDÉRANT QUE pour intervenir efficacement, les services de sécurité incendie peuvent faire appel à d'autres organisations afin de compléter leur force de frappe ou combler les besoins en approvisionnement en eau requise en conformité avec les différents niveaux de risques et respectant les actions prévues aux plans de mise en œuvre de leur schéma respectif;

CONSIDÉRANT QUE les deux villes signataires, Saint-Philippe et Chambly, désirent ainsi se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente distincte relative à l'établissement d'un plan de réponse multicaserne pour la protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente permettra d'harmoniser, entre autres, le taux horaire applicable aux membres de leurs services de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne entre les villes de Saint-Philippe et de Chambly.

Cette entente est d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement par périodes successives de deux (2) ans.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

24-08-252 <u>Nomination de rue - Projet résidentiel Campeau</u>

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité:

De nommer la rue projetée du développement domiciliaire Campeau:

- Place de la Saint-Jacques;

Cette rue est plus amplement montrée au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

24-08-253 <u>Dérogation mineure DM-2024-039 - 365, rue du Héron</u> (rue projetée) (lot 6 587 393 du cadastre du Québec) Pourcentage des cases de stationnement comprises dans un stationnement intérieur

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2024-039 est expliqué aux personnes présentes:

Monsieur le maire invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 365, rue du Héron (rue projetée).

Aucune intervention n'est faite par les personnes présentes.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 365, rue du Héron (rue projetée) (lot 6 587 393 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'un avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement numéro 506 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) 24-07-17-05 - dossier DM-2024-039;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accorder la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial dont 47% des cases de stationnement requises pour les occupants sont implantées dans un stationnement intérieur.

24-08-254 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) PIIA-2024-042 - 101, 105 et 109 - 140 et 144, rue du Carrousel (lots 6 638 823, 6 638 824, 6 638 825, 6 643 144 et 6 643 145 du cadastre du Québec) Zone AH-220

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de PIIA-2024-042 pour la construction de trois (3) bâtiments unifamiliaux contigus et de deux (2) bâtiments unifamiliaux jumelés, conformément à la recommandation 24-07-17-06 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) consignée au procès-verbal de la séance du CCU tenue le 17 juillet 2024.

Les plans et documents approuvés sont ceux dont la synthèse est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

24-08-255 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) PIIA-2024-043 - 3205 et 3209, route Édouard-VII (lots 6 505 585 et 6 505 586 du cadastre du Québec) Zone H-123

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de PIIA-2024-043 pour la construction de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, conformément à la recommandation 24-07-17-08 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) consignée au procès-verbal de la séance du CCU tenue le 17 juillet 2024.

Les plans et documents approuvés sont ceux dont la synthèse est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

24-08-256 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) PIIA-2024-046 - 220, 224 et 228, rue de la Chevalerie (lots 6 483 358, 6 483 357 et 6 483 356 du cadastre du Québec) Zone AH-220

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de PIIA-2024-046 pour la construction de trois

(3) habitations unifamiliales contiguës et de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, conformément à la recommandation 24-07-17-07 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) consignée au procèsverbal de la séance du CCU tenue le 17 juillet 2024.

Les plans et documents approuvés sont ceux dont la synthèse est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

24-08-257 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) PIIA-2024-047 - 134, rang Saint-André (lot 2 714 186 du cadastre du Québec) Zone A-208

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de PIIA-2024-047 pour le remplacement du revêtement extérieur des murs latéraux et arrière du bâtiment principal, conformément à la recommandation 24-07-17-09 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) consignée au procès-verbal de la séance du CCU tenue le 17 juillet 2024.

Les plans et documents approuvés sont ceux dont la synthèse est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

24-08-258 Demande d'appui à la MRC de Roussillon - Demande d'aide financière au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Projet de mise en valeur de la rivière Saint-Jacques

CONSIDÉRANT QUE, conformément à sa résolution numéro 24-06-180, la Ville de Saint-Philippe souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vue de la réalisation du projet de mise en valeur de la rivière Saint-Jacques sur une partie des lots 2 713 732 et 6 276 457 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la MRC de Roussillon est requise pour le dépôt de la demande d'aide financière afin de démontrer qu'elle appuie le projet de la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention permettra de réaliser des études préalables afin de recueillir des informations d'importance pour la conception de plans et devis du projet de mise en valeur;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Philippe demande à la MRC de Roussillon d'appuyer sa demande d'aide financière au volet 1 du Programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques du MELCCFP pour la réalisation du projet de mise en valeur de la rivière Saint-Jacques sur une partie des lots 2 713 732 et 6 276 457 du cadastre du Québec.

24-08-259 Adoption - Second projet de règlement numéro 501-26 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin, pour la zone H-05 :

- 1) d'augmenter le nombre de logements maximal par bâtiment multifamilial à 82;
- 2) de modifier les notes particulières applicables à la zone

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 501-26, intitulé :

"Règlement numéro 501-26 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin, pour la zone H-05 :

- 1) d'augmenter le nombre de logements maximal par bâtiment multifamilial à 82;
- 2) de modifier les notes particulières applicables à la zone."

24-08-260 Adoption - Règlement numéro 501-24 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'agrandir la zone C-14 à même une partie de la zone H-10

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement numéro 501-24, intitulé :

"Règlement numéro 501-24 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'agrandir la zone C-14 à même une partie de la zone H-10".

Divers

Aucun point à l'ordre du jour

Varia

Aucun point à l'ordre du jour

Informations de monsieur le maire

Monsieur Marin informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

Période de questions

Onze (11) personnes autres que celles mentionnées au début du procèsverbal ont assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite les citoyens présents à la période de questions. La période de questions débute à 19 h 48.

LEVÉE DE LA SÉANCE

24-08-261 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 23.

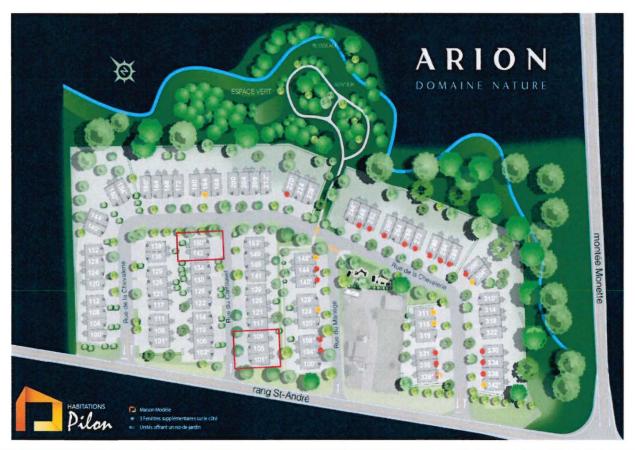
(s) Christian Marin	(s) Stéphanie Dulude
M. Christian Marin, maire	Me Stéphanie Dulude, greffière adjointe



ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° <u>24-08-252</u>

PIIA-2024-042 – 101, 105 et 109, 144 et 144 rue du Carrousel Habitations unifamiliales contiguës et jumelées – Emplacement

Modèle du Carrousel Variante 3 unités et jumelée











81,11 638 823 (n.o.) S: 261,6 m² 8 825 (n.o.) 6 638 824 (n.o.) S: 185,2 m² 916 638 BE OF Galerie Galerie Galerie -- \$9.2 --(Into) 01.8 (isto) 01,0 (janot) 01-'9 e08,88: 0418H att, et: offaH delto :24,0% Superficie: 62.8 m2 Superficie: 62,8 m² *m 8,50 : stoffreque. 901# 601# Maison projetos ypraem haderee Maison projecte 28,94 2,31% Garage Carage Garage 96'8 uoazad 90'F perron Рестоп 0 (11) (1) agraford agraford agrafoud оразия Buttee Бигие 10'6 79,1 :A Rue du Carrousel projetée

PIIA-2024-042 – 101, 105 et 109, rue du Carrousel Habitations unifamiliales contiguës – Architecture et implantation







PIIA-2024-042 – 101, 105 et 109, rue du Carrousel Habitations unifamiliales contiguës – Milieu d'insertion





153, 149, 145 et 141 Rue du Carrousel

133, 129, 125 et 121 Rue du Carrousel

109, 105 et 101 rue du Carrousel

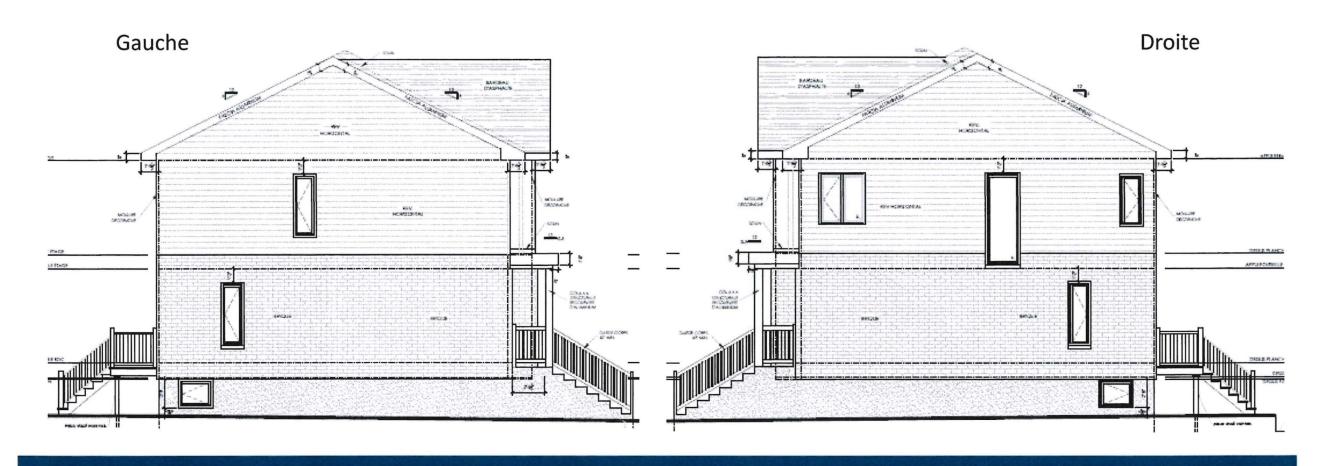


PIIA-2024-042 – 101, 105 et 109, rue du Carrousel Habitations unifamiliales contiguës – Élévations





PIIA-2024-042 – 101, 105 et 109, rue du Carrousel Habitations unifamiliales contiguës – Élévations



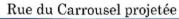


11,21 8,55 6 643 144 (n.o.) 6 643 145 (n.o.) S: 241,3 m² S: 310.1 m² 9,98 Rue Galerie Galerie de 6,40 (total) 6,40 (total) Maison projetée Maison projetée #140 #144 Superficie: 62,8 m² Superficie: 62,8 m² Ratio:20,3% Chevalerie Ratio :26,0% Garage Garage 3.96 Perron Entrée Entrée projetée projetée (B) 8,55 5,28 6 483 364 (n.o.)

PIIA-2024-042 – 140 et 144, rue du Carrousel Habitations unifamiliales jumelées – Architecture et implantation







Superifcie



PIIA-2024-042 – 140 et 144, rue du Carrousel Habitations unifamiliales jumelées – Milieu d'insertion



100, 104, 108 et 112 Rue du Carrousel



120, 124, 128 et 132 Rue du Carrousel



140 et 144 rue du Carrousel



PIIA-2024-042 – 140 et 144, rue du Carrousel Habitations unifamiliales jumelées – Architecture et implantation

Avant

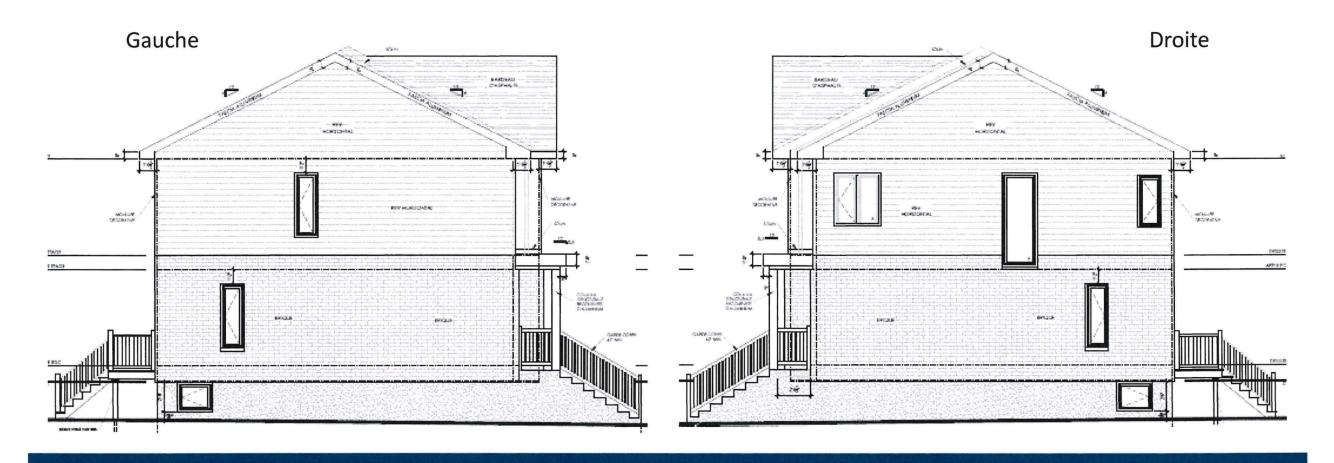


Arrière





PIIA-2024-042 – 140 et 144, rue du Carrousel Habitations unifamiliales jumelées – Architecture et implantation

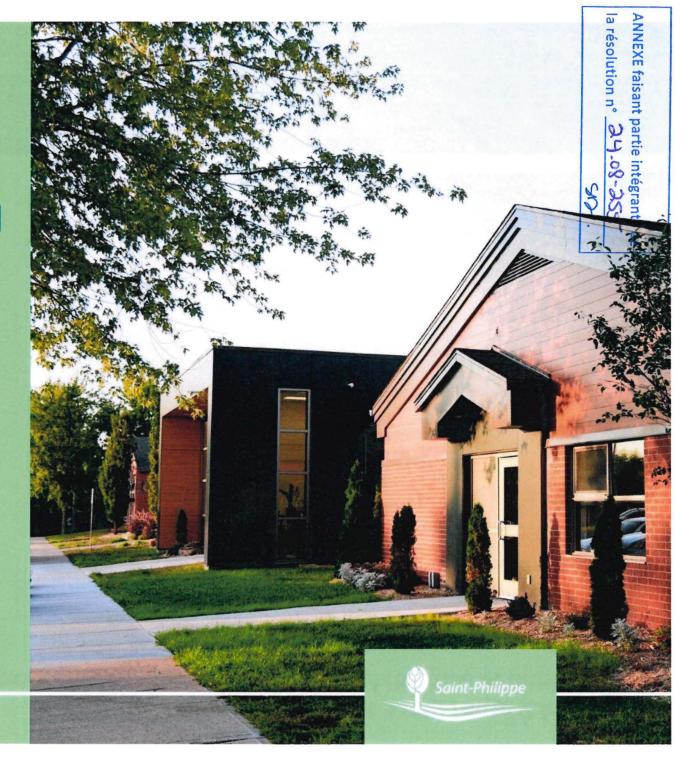




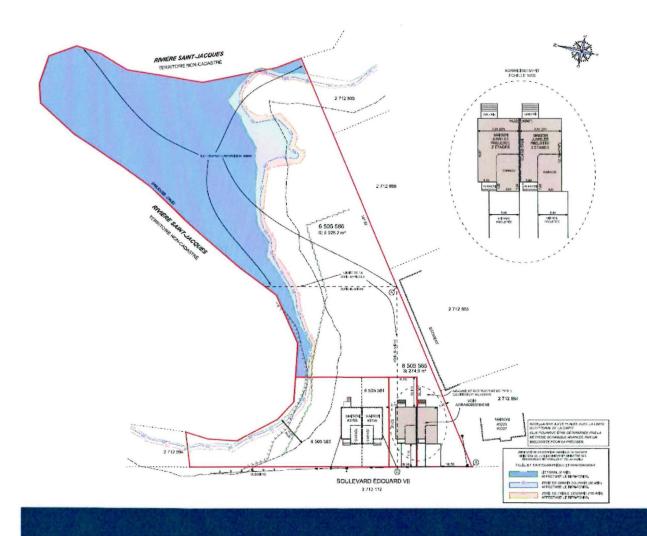
PIIA-2024-043

3205 et 3209, route Édouard-VII

Habitations jumelées



PIIA-2024-043 – 3205 et 3209, route Édouard-VII Habitations unifamiliales jumelées – Architecture et implantation







PIIA-2024-043 – 3205 et 3209, route Édouard-VII Habitations unifamiliales jumelées – Milieu d'insertion







3195 et 3199, Édouard-VII

3201 et 3205, Édouard-VII

3225, route Édouard-VII



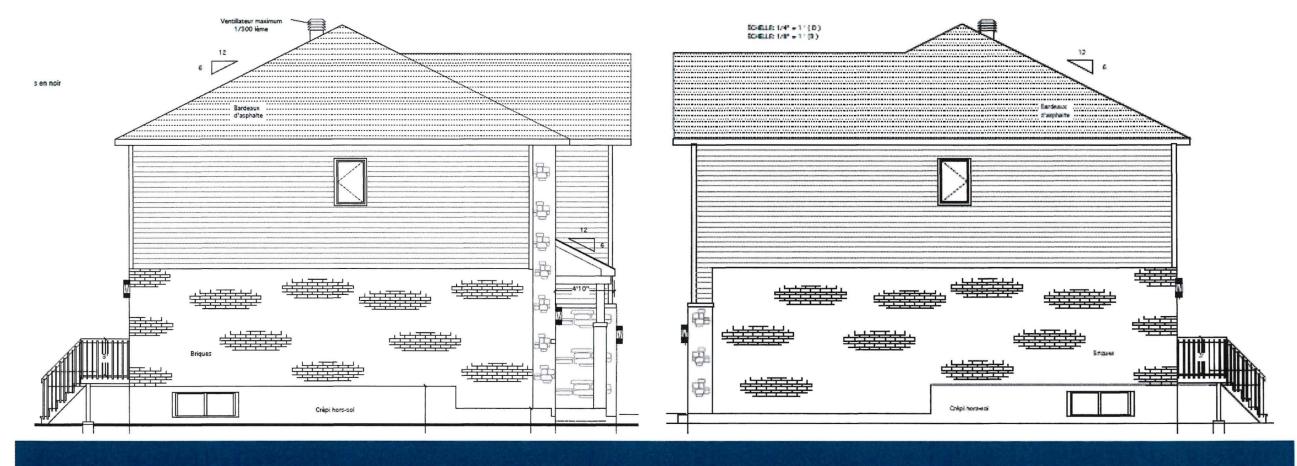
PIIA-2024-043 – 3205 et 3209, route Édouard-VII Habitations unifamiliales jumelées – Élévations





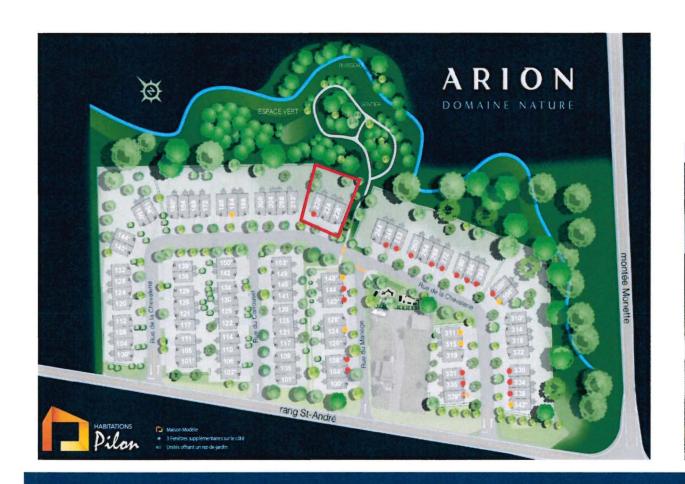
PIIA-2024-043 – 3205 et 3209, route Édouard-VII Habitations unifamiliales jumelées – Élévations

Gauche Droite





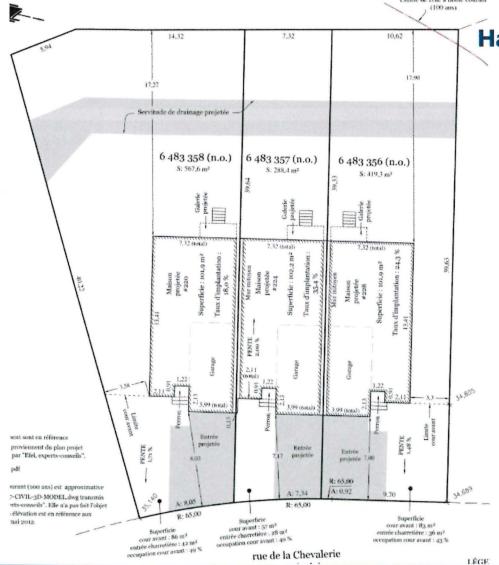
PIIA-2024-046 – 220, 224 et 228, rue de la Chevalerie Habitations unifamiliales contiguës – Emplacement







PIIA-2024-046 – 220, 224 et 228, rue de la Chevalerie Habitations unifamiliales contiguës – Architecture et implantation





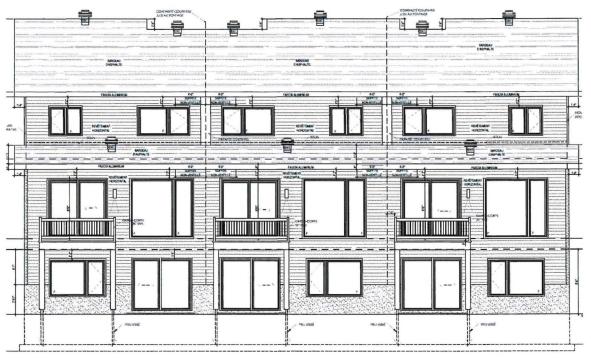


PIIA-2024-046 – 220, 224 et 228, rue de la Chevalerie Habitations unifamiliales contiguës – Élévations

Avant



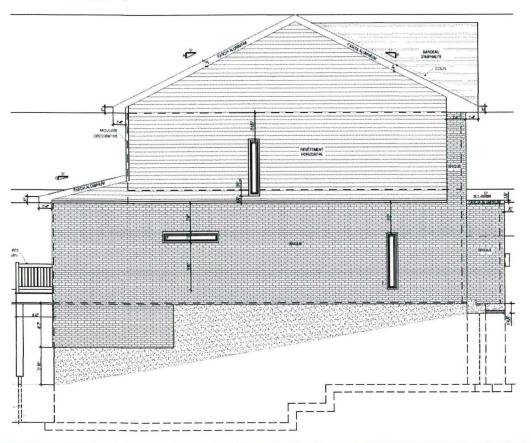
Arrière



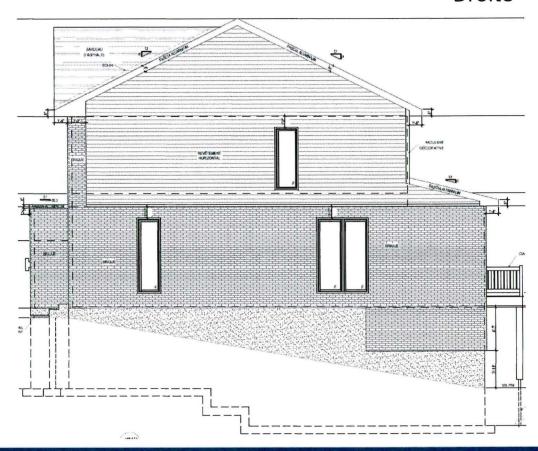


PIIA-2024-046 – 220, 224 et 228, rue de la Chevalerie Habitations unifamiliales contiguës – Élévations

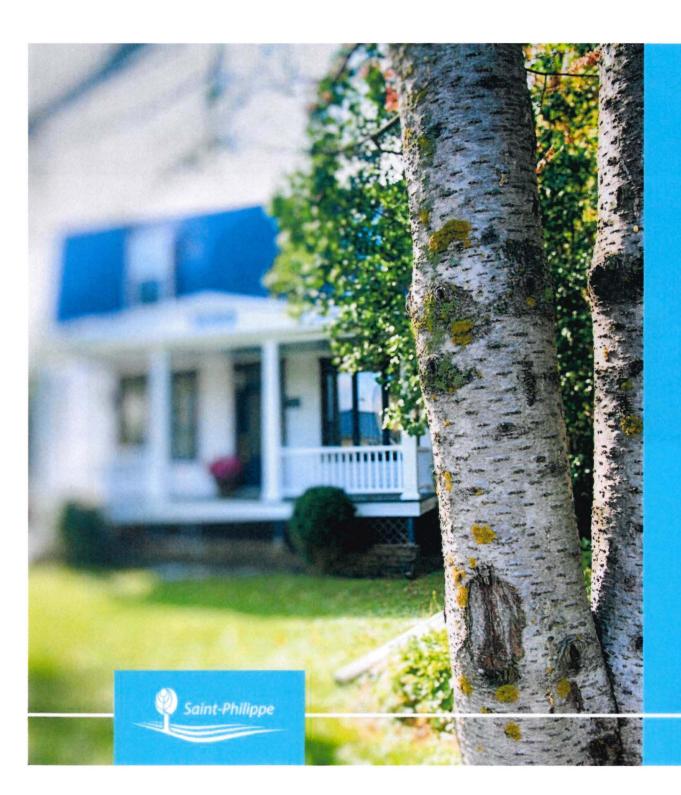
Gauche



Droite



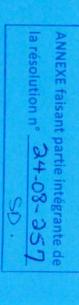




PIIA-2024-047

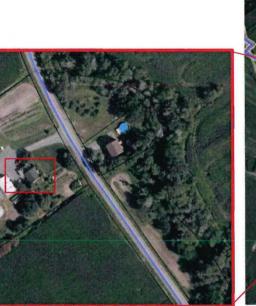
134, rang Saint-André

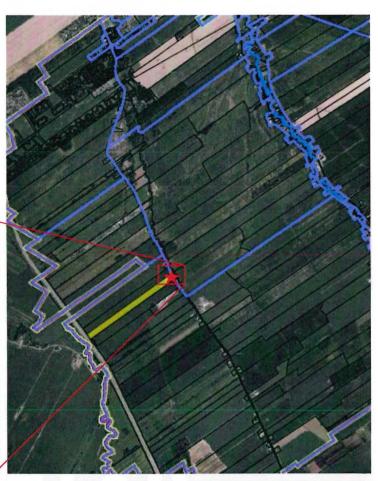
Rénovations extérieures



PIIA-2024-047 – 134, rang Saint-André Bâtiment désigné à valeur patrimoniale – Emplacement









PIIA-2024-047 – 134, rang Saint-André Bâtiment désigné à valeur patrimoniale – Nature des travaux



Remplacement du revêtement extérieur

Murs latéraux et arrière seulement Vinyle Gentek, couleur gris orageux

